



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

LE THILLAY

Département du Val d'Oise | Arrondissement de Sarcelles | Canton de Villiers Le Bel

120/2025

ARRÊTÉ

PORANT REGLEMENTATION DE L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL

PARC DE LA MAIRIE

Le Maire de la commune de **LE THILLAY**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU le Code du Commerce, notamment ses articles L.310-2 et R.310-8 relatifs aux ventes au déballage ;

VU le Code de la Santé Publique, notamment les dispositions relatives à l'hygiène alimentaire ;

VU le Règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires ;

VU l'arrêté du 21 mai 2010 modifié relatif aux équipements d'aires collectives de jeux ;

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n°19.07.2020 en date du 16 juillet 2020, portant sur l'attribution au Maire de la totalité des délégations de missions complémentaires prévues par l'art. L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la liste des exposants autorisés à participer au marché de Noël figurant en annexe au présent arrêté ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer l'organisation du marché de Noël dans le parc de la mairie du vendredi 12 décembre au samedi 13 décembre 2025.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer les horaires d'ouverture et de fermeture du marché de Noël afin d'assurer la tranquillité publique ;

CONSIDERANT la présence d'une structure gonflable nécessitant des mesures de sécurité appropriées ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes les dispositions utiles pour garantir la sécurité des usagers et des participants ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Horaires d'ouverture au public

Le marché de Noël sera ouvert au public selon les horaires suivants :

- Vendredi 12 décembre 2025 : de 18h à 22h30
- Samedi 13 décembre 2025 : de 10h à 22h30

En dehors de ces horaires, l'accès au marché est interdit au public.

1/3



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

LE THILLAY

Département du Val d'Oise | Arrondissement de Sarcelles | Canton de Villiers Le Bel

120/2025

ARTICLE 2 : Exposants autorisés

Seuls les exposants figurant sur la liste annexée au présent arrêté sont autorisés à installer un stand sur le site du marché de Noël.

Chaque exposant devra se conformer aux prescriptions suivantes :

- Respecter l'emplacement qui lui a été attribué ;
- Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du marché ;
- Maintenir son stand et ses abords dans un parfait état de propreté ;
- Se conformer à toutes les réglementations sanitaires et de sécurité en vigueur ;
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité couvrant les risques liés à son activité.

ARTICLE 3 : Exposants proposant des denrées alimentaires

Les exposants proposant des denrées alimentaires devront en outre :

- Respecter scrupuleusement les règles d'hygiène conformément au Règlement (CE) n°852/2004 et au Code de la Santé Publique ;
- Disposer d'un système de traçabilité des produits alimentaires ;
- Maintenir la chaîne du froid pour les denrées périssables ;
- Afficher de manière visible les prix et la liste des allergènes conformément à la réglementation en vigueur ;
- Présenter, sur demande des services de contrôle, les justificatifs d'origine des produits ;
- Être en possession d'une attestation de formation en matière d'hygiène alimentaire (HACCP).

ARTICLE 4 : Activités de loisirs

Divers jeux et attractions destinés aux enfants sont autorisés sur le site du marché de Noël (voir annexe). Les organisateurs s'engagent à respecter toutes les normes de sécurité en vigueur, notamment :

- La conformité de la structure aux normes en vigueur ;
- La présence d'un personnel qualifié pour surveiller l'accès et l'utilisation de la structure ;
- L'ancre sécurisé de la structure ;
- Le respect de la capacité maximale d'enfants autorisés simultanément dans la structure ;
- Le respect des conditions météorologiques (arrêt en cas de vents violents) ;
- La fourniture d'une attestation d'assurance responsabilité civile spécifique à l'exploitation de la structure ;
- L'affichage visible des consignes de sécurité et des conditions d'accès.

ARTICLE 5 : Prise d'effet

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 6 : Sanctions

Tout non-respect au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

2/3



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

LE THILLAY

Département du Val d'Oise | Arrondissement de Sarcelles | Canton de Villiers Le Bel

120/2025

ARTICLE 7 : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Le Thillay.

ARTICLE 8 : Voies et recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Le Thillay, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 : Exécution

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Thillay, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune de Le Thillay, Monsieur le chef de la Police Municipale de Le Thillay, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Roissy-en-France, Monsieur le Chef de la Police Municipale Intercommunale de Louvres et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 95), Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

Le Thillay, le 8 décembre 2025

Le Maire,
Patrice GEBAUER



LISTING EXPOSANTS - FOODTRUCKS - PRESTATAIRES

NOMBRE	NOM	EMPLACEMENT	CATEGORIE	ACTIVITES	INTERVENTION MARCHE
EXPOSANTS - CHALETS					
1	Roberto DOMINGUES	C10	DEGUSTATION SALÉE ET SUCRÉE	PRODUITS ALIMENTAIRES PORTUGAIS	2 JOURS
2	Sira FOFANA	C1	DEGUSTATION SALÉE ET SUCRÉE	PRODUITS ALIMENTAIRES ET RESTAURATION DE PRODUITS CREOLES (PLANTIN, RHUM, ACCRAS)	2 JOURS
3	Mathieu COUVE	C9	ARTISANAT	MIEL ET GOURMANDISES	2 JOURS
4	Maryline OKMEN	C7	ARTISANAT	BOUGIE	2 JOURS
5	Christelle DITER	C4	ARTISANAT	BOUGIE, CADRE LUMINEUX, DECO DE NOEL, CENTRE DE TABLE	2 JOURS
6	Carole RICQUET	C6	ARTISANAT	BIJOUX, PIERRES PRECIEUSES	2 JOURS
7	Estefania GONCALVES	C2	DEGUSTATION SALÉE ET SUCRÉE	PRODUITS ALIMENTAIRES PORTUGAIS	2 JOURS
8	Maman Patoune	C8	ARTISANAT	BRODERIE	2 JOURS
9	Françoise COLLIBEAUX	C3	ALIMENTATION	SPECIALITES A LA TRUFFE	2 JOURS
10		C5			2 JOURS
EXPOSANTS - BARNUM					
11	Marco	B4	ALIMENTATION	POISSON ET FRUITS DE MER	2 JOURS
12	Samira events	B13	ARTISANAT	BALLONS DISNEY	SAMEDI
ASSOCIATIONS					
B1	Twirling Club	B1		Chocolat chaud, bonbons, sablées	2 JOURS
B2 - B3	Thill'Actions	B2 - B3		Loterie, vin chaud, boutique	2 JOURS
FOODS TRUCKS					
B	Leila RAHAOUI		ALIMENTATION	SANDWICHES + SOUPE A L'OIGNON	VENDREDI
TRUCK	VEXIN FOOD TRUCK		ALIMENTATION / BOISSONS ALCOOLISEES	ALIGOT, BURGER, BIERES VEXOISES	VENDREDI
TRUCK	MBK PIZZA		ALIMENTATION	PIZZA	SAMEDI
TRUCK	NIGLO FOOD		ALIMENTATION	TARTIFLETTE, SANDWICH AMERICAIN, PANINI, POMME D'AMOUR, CHURROS (halal)	SAMEDI
TRUCK	PIRO SNACK		ALIMENTATION / BOISSONS ALCOOLISEES	SANDWICH KEBAB FRITES & AMERICAINS + BIERES	SAMEDI
TRUCK	CONFISERIES DE CECILIA		ALIMENTATION	CREPES + CHURROS + BARBE A PAPA	2 JOURS
PRESTATAIRES					
	DEALEVENTS	PELOUSE	JEUX / ATTRACTIONS	STRUCTURE GONFLABLE DISNEY	2 JOURS
	POLYEVENT	PELOUSE	JEUX / ATTRACTIONS	PETIT TRAIN & CARROUSEL CHAISES VOLANTES	2 JOURS
	VR SHOW	PELOUSE	JEUX / ATTRACTIONS	SIMULATEUR REALITE VIRTUELLE	SAMEDI